

Charte

Historique du projet

L'aventure des Gravillons est née de la volonté de la municipalité de Massy de consacrer un de ses terrains, un square peu fréquenté, à un habitat écologique et participatif.

Cet habitat s'intègre dans le quartier par son esprit : favoriser les liens entre voisins, développer des espaces communs, préserver l'environnement et l'esthétique.

Pour faciliter l'aboutissement du projet, la mairie a, au début du processus, financé un accompagnement et quelques études, confiées à une association spécialisée dans la facilitation du montage d'habitats participatifs et à un architecte ayant une expérience en la matière.

Après une phase de découverte, le projet a démarré en janvier 2017. Notre groupe s'est constitué petit à petit par vagues successives, jusqu'à l'été 2017. A ce moment, les membres du groupe ont été suffisamment nombreux pour engager le projet, créer l'association et définir ses valeurs et ses méthodes de fonctionnement.

Puis, la définition du projet avançant et la taille de l'opération ayant été arrêtée à 16 logements, nous avons repris le recrutement après la signature de la promesse de vente fin mars 2019, en vue d'atteindre le nombre de foyers requis.

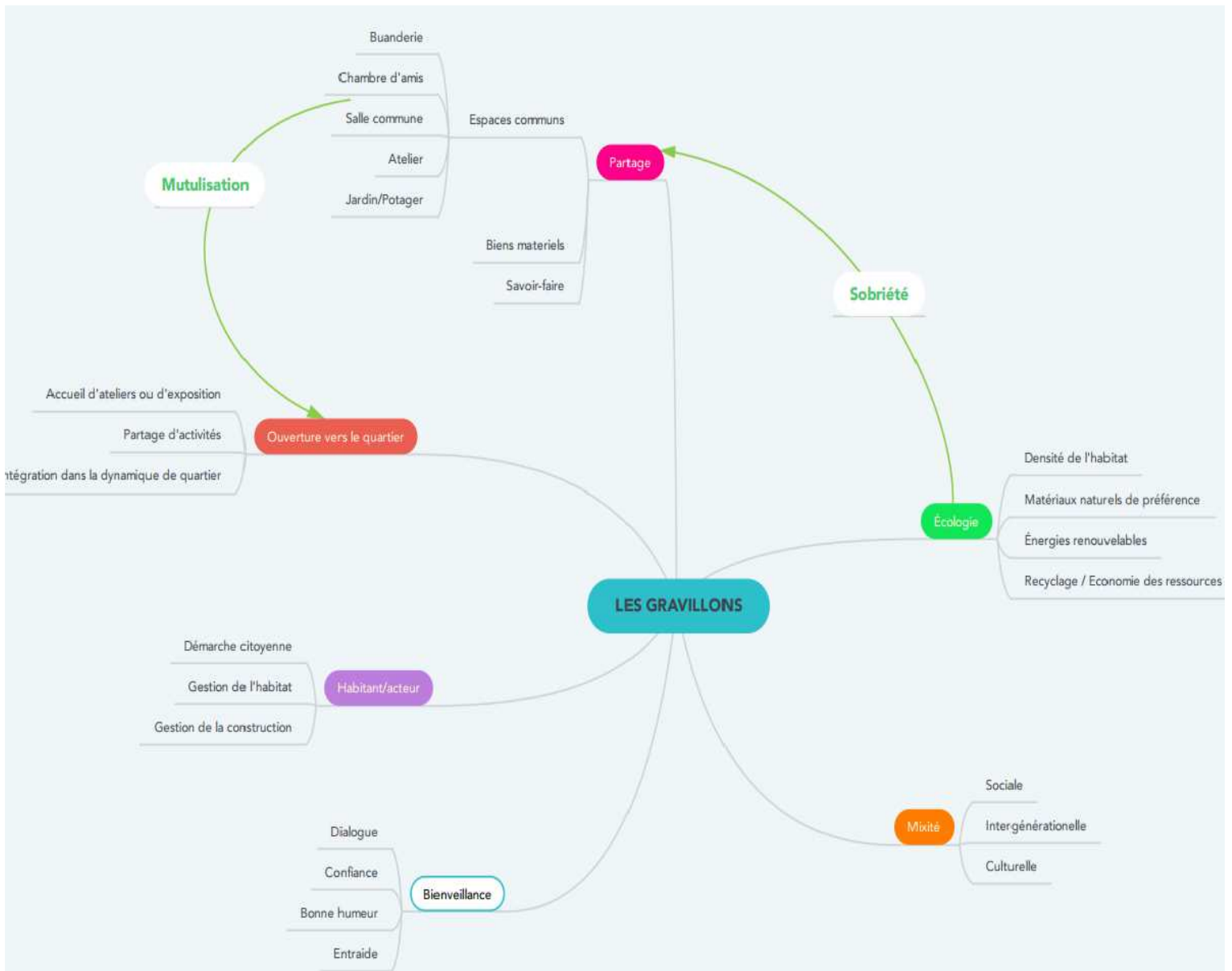
Valeurs communes

Le projet d'habitat participatif des Gravillons s'est construit autour de cinq valeurs centrales :

- le partage, l'entraide,
- l'écologie,
- la mixité,
- la bienveillance,
- l'ouverture sur le quartier.

Nous souhaitons :

- Participer activement à notre habitat, de sa conception à sa gestion,
- Partager des espaces favorisant les échanges et la vie collective, pour créer de la convivialité, éviter de vieillir seul, etc.



1) Partage / Entraide

Outre des logements individuels, notre habitat comprendra des parties communes permettant de favoriser l'entraide, la solidarité, la convivialité, l'ouverture d'esprit, les rencontres et les échanges au quotidien tout en respectant la vie privée, l'espace et l'identité de chacun.

Pour cela nous envisageons une salle commune et un atelier afin de partager des moments de convivialité et d'entraide et de rationaliser certains espaces et matériels en incluant chambre d'amis partagée et une buanderie.

Le partage de parties communes est un moyen d'optimiser nos espaces individuels et de créer un habitat réservant une place importante aux espaces verts partagés. Ainsi, nos espaces verts partagés comprendront un potager et un poulailler permettant de produire fruits, légumes et œufs.

Le partage passera également par l'échange de savoirs faire et l'entraide entre habitants.

2) Écologie

Cette valeur se traduit via différentes composantes :

- Densité de l'habitat : Pour éviter l'étalement urbain et limiter l'artificialisation des sols tout en augmentant l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Préférence donnée aux matériaux sains et d'origine naturelle tout en gardant un coût de construction maîtrisé.
- Recours aux énergies renouvelables.
- Recyclage : Pour limiter les déchets, notre démarche visera à économiser les ressources présentes sur notre parcelle. Les déchets organiques seront compostés puis serviront à amender les cultures. L'eau de pluie pourra être utilisée pour l'arrosage, le lave-linge ou la chasse d'eau. Nous privilégions l'achat de matériel réparable, et l'échange de bons procédés pour rendre la vie aux objets obsolètes.
- Économie des ressources par le partage de matériel et de véhicules

3) Mixité

Notre démarche consiste à organiser le vivre ensemble dans le respect de la liberté d'opinion, de conscience et de croyance.

Tout foyer partageant nos valeurs et acceptant nos règles de fonctionnement, doit pouvoir y être accueilli quelque soit sa culture, son âge (en respectant l'équilibre intergénérationnel), sa situation familiale et, dans la mesure du possible, ses revenus.

4) Bienveillance

Les valeurs qui nous rassemblent sont l'écoute et le respect mutuels, l'entraide et le partage, l'accueil, l'ouverture aux autres et la tolérance, sans oublier l'humour qui est cette faculté de rire de soi-même.

En mettant la priorité sur *l'être* avant le *faire*, nous voulons privilégier la cohésion du groupe, la confiance, la bienveillance et l'estime entre nous, avant les activités et les réalisations.

Nous souhaitons instaurer, autant que faire se peut, un dialogue honnête, franc et permanent du quotidien, jusque dans les prises de décisions les plus cruciales.

5) Ouverture sur le quartier

Notre habitat verra le jour juste après la reconstruction de la halle des Graviers, contigüe, qui constituera un nouvel équipement pour le quartier.

Nous souhaitons que notre habitat s'inscrive dans cette dynamique :

- en étant un relais communal et associatif. Nous proposons ainsi d'ouvrir notre salle commune pour l'accueil d'activités annexes au centre des Graviers (exemples : ateliers ponctuels, expositions, *etc.*), dans la mesure où ces activités sont liées aux valeurs portées par les habitants et se déroulent dans un respect mutuel,
- en proposant des occasions de rencontre aux habitants du quartier, en les invitant à se joindre à certains moments de partage du collectif,
- par la participation active des membres du collectif à la vie de quartier existante.

Modalités de révision de la charte

En définissant des modalités de révision, nous nous autorisons à modifier la Charte sur le constat que le groupe a évolué, que des parties de la Charte sont dépassées au vu de ce qui se vit au présent.

Régulièrement, nous relisons la Charte afin de nous la ré-approprier. Nous nous interrogerons pour savoir si nos pratiques sont toujours en cohérence avec la Charte que nous avons définie et à laquelle nous avons adhéré.

Tout membre de l'association peut proposer une révision de la Charte. La révision devra porter à discussion. Elle fera l'objet d'une réflexion commune. L'adoption de la version modifiée sera validée par consentement, comme l'ensemble de nos décisions.

Cadres de sécurité

Notre association a élaboré et approuvé son cadre de sécurité. Celui-ci définit notamment les modalités d'arrivée et de départ des membres de l'association et les modalités de prise de décision.

En définissant un cadre pour les arrivées et départs, nous voulons faciliter les mutations afin de pérenniser l'existence et la dynamique du groupe.

Quant au mode de décision par consentement, il est un gage de résilience du projet, dans ses phases de conception, de construction et, le plus important, de vie.